

27 janvier 2010

### ■ L'APCM SALUE LA CREATION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE, MODELE ECONOMIQUE D'AVENIR

Lors du conseil des ministres du 27 janvier, le texte de loi créant l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) a été présenté par Hervé Novelli, secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, aux PME, au tourisme, aux services et à la consommation. L'EIRL réduit la prise de risque de tous ceux qui investissent pour créer une entreprise et leur permettra de développer beaucoup mieux leur activité.

La création d'un véritable statut pour les entrepreneurs en nom propre répond à une revendication très ancienne de l'artisanat. Le président de la République, en prononçant ses vœux au monde économique, le 6 janvier, avait déclaré cette réforme prioritaire.

L'APCM souligne qu'au-delà de la limitation des risques personnels pour 51 % des 920 000 entreprises artisanales qui sont aujourd'hui des entreprises individuelles, l'EIRL instaure une égalité de traitement en matière de développement et d'investissement avec les entrepreneurs en société. Ainsi, l'entreprise individuelle à responsabilité limitée relancera la création de véritables entreprises, solides et performantes, et débouchera sur des entreprises de tailles intermédiaires, ETI, dont la France a particulièrement besoin.

Ce nouveau statut qui libère l'investissement et répond à la préoccupation des fonds propres dans les entreprises artisanales devra être accompagné par l'adaptation du financement des entreprises par les banques et le renforcement des garanties par des établissements de type Siagi, Oséo, Socama.

L'APCM et les chambres de métiers et de l'artisanat saluent cette décision considérant qu'elle est historique pour le développement de l'entrepreneuriat en France.

---

#### Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - [dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)